



# PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Séance ordinaire du 7 mars 2011, 20h15.

Monsieur Menzel, Président, fait tinter la cloche à l'heure.

## Ordre du jour :

L'ordre du jour énoncé ci-après ne suscite aucun commentaire.

1. Appel.
2. Admissions, assermentations – démissions.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil du 23 novembre 2010.
4. Préavis no 01 / 2011, Statuts ERM.
5. Préavis no 02 / 2011, demande d'un crédit de construction parcelle Pierrafuz, ( fr. 6 349 000.- )
6. Communications municipales.
7. Divers.

## Point 1 OJ :

L'appel effectué par le secrétaire dénombre 44 Conseillères et Conseillers présents, et 13 absents ou excusés. La majorité en cas de vote est de 23 voix.

## Point 2 OJ :

Ce point est sans objet.

<u>Objets :</u>	<u>Intervenant</u>	
<b>Point 3 OJ</b> PV séance 23.11.2010	<i>Mr Menzel</i> <i>Ph Schmidt</i>	soumet ce document à l'assemblée. demande une modification, soit : le label Minergie P <i>est trop lourd administrativement</i> , à la place de : <i>est contre-productif et excessif</i> . Ainsi corrigé ce PV est <b>adopté par 42 voix</b> et 2 abstentions.
<b>Point 4 OJ</b> Statuts ERM	<i>Le Président</i>  <i>L'assemblée</i>	donne la parole au rapporteur de la commission de gestion, Mr François Denis, qui propose, après lecture des explications de la commission, d'adopter les modifications de statuts présentées ce soir. Mr le Syndic complète le sujet en précisant qu'il s'agit là plus d'adaptations que de modifications sur le fond. passe au vote et <b>accepte</b> ces nouveaux statuts par <b>43 voix</b> , 1 abst.



## PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

<b>Point 5 OJ</b> Crédit de construction Pierrafuz		A nouveau notre rapporteur prend la parole afin de présenter les travaux de la commission et ses conclusions, en précisant qu'elle a pu fonctionner en présence de la Municipalité et des architectes auteurs du projet, qui ont ainsi pu donner toutes précisions utiles.
	<i>J Stoudmann</i>	intervient à la suite et développe son argumentation en faveur du projet et demande finalement au Conseil d'accorder à la Municipalité ce crédit de construction de Fr. 6 349 000.- La présentation de Mr Stoudmann est jointe en annexe A, à ce procès-verbal.
	<i>Fr Menzel</i> <i>Ph Schmidt</i>	ouvre la discussion sur ce préavis 02 / 2011. estime que certains éléments calculés en annexe 2 du préavis apparaissent à double dans l'estimation des coûts, notamment les frais d'eau et électricité du chantier. J Stoudmann contrôlera avec les architectes, mais doute d'un doublon.
	<i>J-P Guignard</i>	refuse que des surcoûts soient attribués aux requêtes des opposants, et affirme que ces frais sont de la responsabilité de la Municipalité qui n'a pas respecté le règlement de construction du quartier. Il considère de plus que l'abandon de Minergie P est anormal, car ce label fut dès le départ « vendu » au Conseil. Mr Guignard ajoute que ces logements n'ont aucun aspect social vu le prix des loyers.
	<i>A Höhener</i>	demande si le rendement de 4,5 % est calculé tous logements loués ; confirmation de J Stoudmann.
	<i>D de Mestral:</i>	pourquoi toujours le rendement ? Voyons aussi la beauté du site. Cette notion du rendement lui donne des nausées.
	<i>C-A Valsesia</i>	relève qu'une dimension sociale se trouve aussi dans un investissement pour l'avenir assurant des revenus pour le futur. Quant aux prix des loyers, la Municipalité peut en tout temps les faire évoluer, si nécessaire, selon le marché ou une situation particulière.
	<i>A Höhener</i>	veut croire que notre patrimoine communal, c'est aussi la nature qui nous entoure.
	<i>D Spycher</i>	rappelle aux auditeurs que si chacun de nous est heureux d'habiter ce village, il est certain que les futurs citoyens de Pierrafuz le seraient aussi.
	<i>Le Président</i>	demande à l'assemblée de se déterminer par le vote. Celui-ci se pratiquera à bulletin secret. A 21h 04 le Président annonce le résultat du dépouillement efficace de Mmes Harriett et Perret-G : <b>28 bulletins en faveur</b> de l'octroi du crédit, 15 non et 1 abstention.



## PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

<b>Point 6 OJ</b> Communic municipales	<i>J Stoudmann</i>	remercie les membres du Conseil présents, et invite à une pensée pour Catherine Ségalat, présente et active tout au long de ce processus de valorisation de la parcelle communale de Pierrafuz.
	<i>Y Schopfer</i>	annonce la fête du 50 <sup>ème</sup> anniversaire de la fondation du groupement scolaire de Chaniaz, qui s'organisera conjointement avec la fête nationale, exceptionnellement le 31 juillet.
<b>Point 7 OJ</b> Divers	<i>Fr Menzel</i>	suite au vote de ce soir, le Président du Conseil souhaite que la Municipalité porte une attention toute particulière sur la sécurité liée à un chantier tel que celui qui sera entrepris dans le quartier de Pierrafuz. Il rappelle ensuite les élections municipales du dimanche suivant, en rendant l'assemblée attentive aux horaires de cette journée.
	<i>J-P Lardet</i>	concernant les travaux sur nos chemins communaux, trouve ceux-ci ridicules. De son avis, nous jetons l'argent par les fenêtres, car on se retrouve finalement sur des chemins étroits.
	<i>Ch Pittet:</i>	Si la fête nationale s'organise le 31 juillet à Chaniaz, peut-on fêter la patrie le 1 <sup>er</sup> août à Vaux. Y Schopfer : chacun fait comme il la sent.
	<i>Le Président</i>	informe les Conseillers de la séance d'assermentation des Autorités communales par Mr le Préfet, qui aura lieu le 9 mai à 18 00.

La séance est levée à 21 20, suivie de la toujours appréciée verrée.

Le Président François Menzel.

Le secrétaire Raymond Stoudmann.